

LA MAIRIE DE BEAUCAIRE PRÉSENTE

CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2018 BEUCAIRE

DES BONS D'ACHAT FÉDÉBONS À GAGNER

300€ - 200€ - 100€

—
2 CATÉGORIES
BALCONS ET FENÊTRES / JARDINS

Inscriptions à l'adresse suivante : concours-fleurs@beaucaire.fr ou à l'accueil de la Mairie
(Place Georges Clemenceau - 30300 Beaucaire)
en remplissant ce formulaire.

La clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2018 à 15h.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2018

La municipalité de Beaucaire soucieuse de l'image de la commune souhaite encourager le fleurissement des balcons, fenêtres et jardins des particuliers. Ce concours est organisé à cet effet.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 juin 2018 et le jury procédera à une tournée de notation la troisième semaine de juin.

La remise des prix aura lieu le jeudi 28 juin 2018 à 19h dans la cour de l'Hôtel de Ville - Place Georges Clemenceau.

Les prix du concours 2018 sont les suivants :

Balcons et fenêtres :	Jardins :
1 ^{er} prix : 300€	1 ^{er} prix : 300€
2 ^{ème} prix : 200€	2 ^{ème} prix : 200€
3 ^{ème} prix : 100€	3 ^{ème} prix : 100€

Les lots remis par la Mairie de Beaucaire seront remis en bons d'achat Fédébons

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER À LA MAIRIE

PAR COURRIEL À L'ADRESSE : **CONCOURS-FLEURS@BEAUCAIRE.FR** OU À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE
(Place Georges Clemenceau - 30300 Beaucaire)

LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS EST FIXÉE AU 15 JUIN 2018 À 15H00.

PRÉNOM :

NOM :

ADRESSE :

TEL :

DATE DE NAISSANCE :

CATÉGORIE :

BALCONS ET FENÊTRES

JARDINS

CONCOURS DE FLEURISSEMENT DES FENÊTRES, BALCONS ET JARDINS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR TROISIÈME ÉDITION – ANNÉE 2018

ARTICLE 1 : LE CONCOURS

Ce concours, gratuit, est organisé par la Ville de Beaucaire afin d'encourager les particuliers à embellir la commune à travers le fleurissement de leurs fenêtres, balcons et jardins. Il est ouvert à l'ensemble des résidents de la commune.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Les inscriptions se font par courriel à l'adresse suivante : concours-fleurs@beaucaire.fr ou à l'accueil de la Mairie (Place Georges Clemenceau - 30300 Beaucaire), en remplissant le formulaire à disposition. La clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2018 à 15h00.

ARTICLE 3 : CRITÈRE DE VISIBILITÉ

Le jugement s'effectuera depuis le domaine public. Ainsi, les jardins, balcons et fenêtres devront être visibles depuis la rue.

ARTICLE 4 : CATÉGORIES

1^{ère} catégorie : Balcons et fenêtres
2^{ème} catégorie : Jardins

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les éléments d'appréciation sont les suivants :

- Harmonie visuelle (couleurs, proportions, effet)
- Propreté de l'ensemble (Entretien général, respect du végétal)

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY

Le Jury sera composé de la manière suivante :

- Trois élus du conseil municipal
- Le responsable des services techniques
- Deux agents du service des espaces verts

ARTICLE 7 : AFFICHAGE ET PHOTOS

La Ville de Beaucaire se réserve le droit de photographier tout ou partie des surfaces proposées à son jugement, pour une exploitation éventuelle de ces clichés dans le journal municipal et tout autre support de communication.

ARTICLE 8 : RÉPARTITION DES PRIX

Catégorie «Balcons et fenêtres»

- * 1er Prix : 300 €
- * 2ème Prix : 200 €
- * 3ème Prix : 100 €

Catégorie «Jardins»

- * 1er Prix : 300 €
- * 2ème Prix : 200 €
- * 3ème Prix : 100 €

La remise de bons d'achat Fédébons permet d'allier l'utile à l'agréable en encourageant les commerces locaux.

ARTICLE 9 : AGENDA DU CONCOURS

Inscription : jusqu'au 15 juin 2018 à 15h00.

Passage du Jury : troisième semaine du mois de juin 2018

Remise des prix : le jeudi 28 juin 2018 à 19h dans la cour de l'Hôtel de Ville (Place Georges Clemenceau).

ARTICLE 10 : CLAUSE D'INCOMPATIBILITÉ

Les membres du Jury ne peuvent pas participer au concours. Le concours est réservé au territoire de la commune.

ARTICLE 11 : ACCEPTATION

L'inscription au présent concours vaut acceptation de ce règlement.

CONCOURS
DE
FLEURISSEMENT
2018

